

Chers adhérents,

Ce jour, lors de sa réunion du 6 août 2025 le comité exécutif de la FFACCC a pris acte de la décision de votre club 3CDV de quitter notre fédération à effet immédiat annoncée par votre Président dans son courrier du 17.07.2025. Parallèlement, faute de comparution à la convocation qui lui avait été faite, la radiation de notre Fédération a été décidée à l'encontre de votre Président.

Ne voulant pas nous immiscer dans la gestion de votre club, il vous appartient de vérifier du bienfondé de cette décision communiquée par le Président de votre Club et de la procédure réalisée.

En ce qui concerne votre adhésion à la FFACCC, elle reste valable jusque fin 2025 avec tous les avantages maintenus. A ce titre vous pouvez notamment vous inscrire à toutes les sorties ouvertes à tous et participer au Forum. Il vous appartient d'adhérer à l'un des autres Clubs de la FFACCC de votre choix pour pouvoir continuer à bénéficier des avantages fédéraux à partir du 1^{er} janvier 2026. Vous garderez votre numéro d'adhérent dans le futur club que vous choisirez.